

voor myn heer den president van Loven ⁴⁾ gelyck blyckt by extract ; de dry tegen den keus van eenen coadiutor pretenderende gelyck blyckt by cotype van den keus. Den selven dagh als wy vertrocken syn hebben sy ons tot Luyck toegesonden de protestatie in forma ende daer nae ons gecommuniceerd d'appellatie, versoeckende dat de heeren prelaten soudén willen antwoorden de apostelis gelyck blyckt by cotype. Waerop de heere prelaten anders niet g'antwoordt hebben als ick hooren ende ick sien : " questie is hier ofter materie genog is om inden raedt van Brabant mentenu te becoomen voor den Hr. coadjutor, ende materie wesende ofte men niet beter soude sien wat sy sullen doen met haer appel, om niet te geraken in een formeel proces ". Ons achterdenken is dat myn heer den proest daer inne colludeerd. Laten dit in de discretie ende bestiringe, gelyck oock d'affaires van het clooster van Huybergen...

Blyve hier neffens.

Myn heer,

Uwen oitmoedigen Dinaer,
f. Nicol. vander Meulen,
proviseur van Tongerlo.

Nota quod secundum statuta eodem modo et forma eligatur coadiutor, sicut et prelatus, qui eligitur secundum pluralitatem votorum ⁵⁾.

* * *

LA CANDIDATURE DE JEAN ROBERTI, ABBE DE FLOREFFE AU SIEGE EPISCOPAL DE NAMUR EN 1629. :-:

Une des personnalités les plus marquantes du monde norbertin, dans les Pays-Bas, au début du XVII^e siècle, est l'abbé de Floreffe, Jean Roberti.

Elu prélat de son monastère en 1607, Roberti gouverna celui-ci avec sagesse et fermeté pendant plus de vingt-cinq ans.

Son intervention dans les affaires de l'Ordre passe comme remarquable. Il prit une part active aux chapitres généraux tenus à cette époque. Ceux-ci, on le sait, s'étaient tracé pour programme une rénovation inspirée par les décrets du concile de Trente.

Bien plus, Jean Roberti prodigua toute sa sympathie à la jeune congrégation de Lorraine et aux efforts déployés par elle en vue de

4) Le collège prémontré, rue de Namur à Louvain.

5) Archives de l'abbaye de Tongerlo : Huybergen, II, 12.

ramener la famille norbertine à l'austérité primitive. A en croire ses biographes, il aurait même fait des ouvertures à Servais de Lairwelz, le promoteur de mouvement, pour affilier son abbaye à la nouvelle réformation. Les circonstances empêchèrent la réalisation de ce projet ¹⁾.

Les grandes qualités du prélat de Floreffe ne pouvaient manquer de fixer l'attention sur sa personne. Il fut même question, un instant, de le promouvoir au siège épiscopal de Namur après le décès de Jean Dauvin, survenu le 15 septembre 1629.

La preuve nous en est fournie par une correspondance, échangée le 26 octobre suivant, entre l'évêque de Saint-Omer et un personnage dont le nom nous échappe, mais qui, probablement, n'est autre que l'audiencier du Gouvernement, puisque c'est dans ses archives que la lettre figure actuellement.

Voici le texte de cette missive :

Monsieur ²⁾,

J'ay receu contentement particulier d'entendre par celles de Vostre Seigneurie datté du 7 d'octobre courant qu'estions tombez de mesme advis touchant la denomination et avancement de Monsieur le Prelat de Floreffe a l'eveschez de Namur chez la personne de Son Alteze Serenissime a laquelle j'ay sur tous recommandez bien serieusement ledit seigneur Prélat comme estant celuy que selon ma conscience je pouvoy juger le plus capable. Je l'ay aussi recommandez au Reverend Pere confesseur de Son Alteze, affin qu'il concurrence avec moy au mesme personnage dont j'espère que le succes secondera les bons et pieux desirs de Vostre Seigneurie a laquelle vouant a toujours mes humbles services me signeray

Monsieur

Vostre tres affectionnez
Pierre evesque de Saint-Omer.

Nous ignorons quels motifs amenèrent l'échec de la candidature de Roberti ; peut-être l'hostilité sournoise de certains membres du chapitre namurois contre le clergé régulier n'y fut-elle pas étrangère.

On lui préféra le prévôt de la collégiale de Saint-Pierre à Lille,

1) Sur la vie et les travaux de Jean Roberti, voir V. Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, p. 315 et s. Namur, 1892.

2) Archives générales du Royaume à Bruxelles. *Audience*, liasse n° 1254.

Engelbert du Bois, qui fut promu à l'administration du diocèse par patentes royales à la date du 31 octobre 1629 ³⁾.

Néanmoins la lettre, imprimée ci-dessus, garde toute sa signification ; elle constitue un témoignage irrécusable de la haute estime que l'on professait pour Jean Roberti dans les milieux ecclésiastiques les plus sélects et, malgré son laconisme, jette une nouvelle lumière sur la biographie du célèbre abbé.

Bruxelles.

Plac. LEFEVRE

3) Sur l'élection d'Engelbert Du Bois, voir le travail de Wilmet, Fragment d'une histoire ecclésiastique de Namur. Episcopat des évêques Dauvin et Du Bois, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII, [1863-1864], p. 395 et sv.